



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Solidarité

Question écrite n° 21227

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prime d'activité. Cette aide sociale doit aider les travailleurs français ou européens résidants en France qui possèdent des revenus modestes. Ainsi, elle est calculée selon l'ensemble des revenus et des autres aides sociales touchées par ledit travailleur. Cependant, une faille se trouve dans ce mécanisme né dans l'idée que le travail est un devoir du citoyen qui doit notamment financer la solidarité nationale. En effet, certains employés refusent de faire des heures supplémentaires sous prétexte de voir leurs revenus diminuer car cette prime d'activité va décroître et le bénéfice provenant des heures supplémentaires ne permettra pas de combler ce déficit. L'impasse est flagrante lorsqu'une prime qui doit aider au travail se retrouve être la source d'une diminution de celui-ci. Or dans une situation de bonne santé économique et dans des territoires où la main-d'œuvre se fait rare, les heures supplémentaires sont le palliatif idéal le temps de développer de nouvelles filières de formation pour permettre de former les jeunes et les travailleurs. Après avoir défiscalisé les heures supplémentaires, il n'est pas question que celles-ci deviennent le symbole de travailler plus pour gagner moins. Alors elle lui demande si la valeur travail est portée dans le cliquetis des réformes de ce Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21227

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6318

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)